

ENVIRONNEMENT

Ces projets éoliens leur gâchent déjà la vue

SÉZANNAIS Des associations s'alarment de la possible irruption de parcs autour des marais de Saint-Gond.



Plusieurs associations s'inquiètent de projets éoliens aux abords des marais de Saint-Gond. Leurs responsables entendent alerter la population.

L'ESSENTIEL

- **Des associations de protection de l'environnement** et des élus locaux se sont aperçus que plusieurs projets éoliens étaient soumis à l'avis des conseils municipaux aux abords des marais de Saint-Gond.
- **Une association** vient même de voir le jour, à Oyes, dont l'un des objectifs est de lutter contre la « prolifération » des parcs éoliens dans le secteur.
- **Des opérations de tractage** sont prévues dans les prochains jours pour informer les habitants.

C et après-midi là, une carte des marais de Saint-Gond est déployée sur une table autour de laquelle les mines sont graves. Marc Schnell, président d'Adenos (association de défense de l'environnement du Nord-Ouest de Sézanne), Roman Skonieczny, président du Pays d'Épernay et son patrimoine, Thomas Adnot, conseiller municipal à Broussy-le-Petit et Claude Lecomte, conseiller à Oyes, partagent la même préoccupation. Claude Lecomte, par ailleurs administrateur

au sein du Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne et conservateur des Marais de Saint-Gond, annonce la création d'une association, à Oyes. PPE 51 (Protection des paysages et de l'environnement marnais) comprend dans ses objectifs fondateurs la lutte « contre la prolifération des parcs éoliens dans le secteur des marais de Saint-Gond. » Car selon ce quatuor inquiet, l'heure est grave.

« Nous sommes en quelque sorte des lanceurs d'alerte »

Claude Lecomte

« Un vote consultatif doit avoir lieu à Broussy-le-Petit quant à un projet d'éoliennes sur le territoire de la commune, commence Thomas Adnot. Or, nous avons connaissance d'autres projets d'implantation ou d'extension de parcs éoliens, à Broussy-le-Grand, Bannes, Val-des-Marais ou encore Oyes. » Ce que confirme Claude Lecomte. « Notre propos n'est pas de lutter contre l'éolien en général, nuance-t-il. Mais notre crainte est de voir des moulins métalliques fleurir un peu partout autour des marais qui sont un patrimoine naturel dont les paysages sont à préserver. » Autre argument, la

menace que pourraient faire peser ces parcs éoliens sur l'oénotourisme. « La Mission Unesco qui a présidé au classement de la Champagne au patrimoine mondial a établi une charte visant à protéger les paysages des coteaux sézannais, abonde Thomas Adnot. Qu'advient-il lorsqu'en tournant la tête depuis le monument de Mondement, on verra des pales brasser de l'air tout autour des marais ? » Là où le bât blesse, selon ces opposants, c'est la relative discrétion dans laquelle les projets, portés par différentes sociétés, tissent leur trame. « Quand on débat d'un tel projet en conseil municipal, la population n'est pas consultée, avance Claude Lecomte. Et les municipalités elles-mêmes ne sont pas forcément au courant des autres projets qui quadrillent le secteur. » Thomas Adnot prévient : « L'argument, dans ce type de débat, c'est : « Si nous on n'accepte pas, les autres le feront. » » Aussi, l'association PPE 51 prévoit-elle de tracter auprès des habitants des communes concernées, dès le début du mois de juillet. « Il faut veiller à ce que les gens soient informés pour que le jour où il y aura une enquête publique, les particuliers et les associations se mobilisent, justifie Claude Lecomte. Nous sommes en quelque sorte des lanceurs d'alerte. » ■ MARIE LENGLET